



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 06 février 2019 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, **le Lundi 11 février 2019** à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Chantal IMBAULT, Gwendoline DAVID, Roselyne LACOMBE, Michel TEIXEIRA, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Philippe FOUCHER.

Excusés : Yves GAÏTANAROS (pouvoir à M. Chambrin), Auguste DA SILVA, Isabel MARQUES, Anne-Marie LIDDELL, Pauline LELUC (Pouvoir à M.TEIXEIRA).

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents en début de séance :	10
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	0
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	12

Le Conseil Municipal a nommé Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance.
La séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 17 décembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à la majorité.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

Administration

1-Sollicitation du fonds d'aide départemental aux communes à faible population pour les travaux de voirie à Epreux.

Monsieur le Maire explique avoir demandé des devis à plusieurs entreprises. La proposition la plus intéressante et moins disante est celle de l'entreprise SAUNIER TP située à Santilly.

Ces travaux consistent à une restructuration complète de la voirie rue des roussoirs à Epreux. La dépense s'imputera en section d'investissement du budget principal.

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	21 000.00 €	Département	16 800.00 € (80%)
		Autofinancement	4 200.00 € (20%)
TOTAL	21 000.00 €	TOTAL	21 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir débattu à 11 voix pour et 1 abstention DECIDE et AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide Départemental au taux maximal de 80% pour cette opération et à signer tous les documents y afférents.

Délibération 01-2019 (11 voix pour -1 abstention)

2- Sollicitation du fonds d'aide départemental aux communes à faible population pour le raccordement en électricité de l'église de FARONVILLE.

Monsieur le Maire informe que Madame le maire déléguée de Faronville a demandé un devis à la SICAP pour le raccordement en électricité de l'église. La SICAP a le projet d'enfouir la ligne haute tension sur le site de Faronville, et il serait judicieux de profiter de cette intervention pour amener l'électricité à l'église Saint Maur. Cela permettrait de brancher un chauffage d'appoint et permettre la célébration des offices en hiver, utiliser l'harmonium ...Cela permettrait également de pouvoir organiser diverses manifestations telles que concerts et expositions et ainsi valoriser ce patrimoine.

Le plan de financement est estimé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	4 000.46€	Département	3 200.00€ (80%)
		Autofinancement	800.46€ (20%)
TOTAL	4 000.46€	TOTAL	4 000.46€

Le Conseil Municipal après en avoir débattu à 11 voix pour et 1 abstention DECIDE et AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide Départemental au taux maximal de 80% pour cette opération et à signer tous les documents y afférents.

Délibération 02-2019 (11 voix pour - 1 abstention)

II – Décisions

Décision 2018-32

Signature par le Maire de la convention pour optimiser la charge fiscale des propriétés immobilières de la collectivité par une analyse effectuée par des experts Ecofinance.

Décision 2018-33

Signature par le Maire du protocole d'accord avec ORANGE qui prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée indéterminé qui résulte d'un différend né entre ORANGE et la commune concernant l'entretien des parcelles communales en éco pâturage.

Décision 2019-01

Signature par le Maire de la proposition tarifaire de l'entreprise FORGEARD -11 rue de Montigny 45170 Neuville aux Bois pour la fourniture et pose d'une chaudière à gaz à condensation De Dietrich pour un montant HT de 4 063.00 € - 4 875.60€ TTC dans l'aile ouest de la mairie.

Travaux en cours

Cuisine de la salle des fêtes

Monsieur Chain informe que les travaux sont terminés .Il est prévu d'ajouter des équipements de cuisine en 2019.

Schéma Directeur d'Assainissement

Monsieur le Maire fait part au conseil de la restitution par le cabinet BIOS chargé du schéma directeur d'assainissement qui a eu lieu vendredi matin 08/02. Il ressort de cette étude que des travaux impératifs doivent être engagés sur le réseau d'eaux usées et constat est fait que la station d'épuration a déjà 40 ans, est surdimensionnée et ne donne pas les résultats attendus.

Fait à Outarville, le 11 Février 2019

Le Maire

Michel CHAMBRIN